



**Procès-verbal du comité syndical
d'Artois Mobilités du jeudi 12 février 2026**

Le **jeudi 12 février 2026 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté par Monsieur David THELLIER, 1er vice-président, M. Christophe PILCH, 2^{ème} vice-Président et M. Alain DUBREUCQ, 3ème vice-président

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Marie MACKÉ ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER ; Ludovic IDZIAK

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Daniel MACIEJASZ ;

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Alain DUBREUCQ ; Mme Martine CHWICKO ; Thibault GHEYSENS ; M. Daniel KRUSZKA.

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN

CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; Mme Valérie BIEGALSKI ;

CALL : Néant

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU ; M. Gaëtan VERDOUCQ

CAHC : M. Bernard DELIERS

CALL : Néant

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Maurice LECOMTE ;

CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT ; M. Régis DELATTRE ;

CALL : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; M. Marcello DELLA FRANCA .

Suppléances : Mme Valérie BIEGALSKI est représentée par M. Bernard DELIERS

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Lowyk MEURIN ; Elise POUILLET ; Fabrice SIROP

ORDRE DU JOUR

Affaires financières

1. Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budgets M57 et M43
2. Affectation des résultats – Exercice 2025- M57 et M43
3. Budgets primitifs 2026 – Approbation du budget principal M57 et du budget annexe transports M43
4. Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) et des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP)
5. Contribution financière des membres d'Artois Mobilités pour l'exercice 2026 avec ventilation de la part fixe et de la part « complément de prix »
6. Mise à jour de la liste des associations exonérées de versement mobilité jusqu'au 31 décembre 2027
7. Mise à jour des durées d'amortissement comptable des immobilisations pour le budget annexe transport M43

Ressources Humaines

8. Renouvellement de l'adhésion d'Artois Mobilités à l'amicale de la CAHC

Rapport de la Chambre régionale des comptes

9. Communication sur le suivi des observations de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur la gestion d'Artois Mobilités sur les exercices 2019 et suivants

Infrastructures

10. Signature d'une constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée AT 516 à Hénin-Beaumont

Commande publique

11. Lancement du marché n° 26SM02 - « Fourniture, installation et mise en service de dispositifs de recharge de bus électriques »
12. Mise à jour du règlement de la commande publique

Transports/Mobilité

13. Avenant 1 à la convention de partenariat relative à la mise en place d'une tarification combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens »
14. Cession d'un véhicule à Transdev Artésiens
15. Renouvellement de l'appel à projets pour le développement de la pratique cyclable - 2026

- **Questions diverses**

Monsieur le Président : Mes chers collègues, je vous remercie de votre présence pour ce comité syndical du 12 février. Je signale que Madame Valérie BIEGALSKI est représentée par Monsieur Bernard DELIERS.

Je vais donc commencer la séance avec le relevé des décisions du président. Est-ce que ce relevé appelle des commentaires de votre part ? Je ne vois pas de main se lever. Il est donc approuvé.

Le procès-verbal du comité syndical ? (*personne ne se manifeste*) Pareil, même conclusion, il est donc approuvé à l'unanimité.

Le comité syndical :

- **Prend connaissance**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2025/65/DP à 2025/85/DP) prises sur délégation du comité syndical.
- **Approuve** le procès-verbal du comité syndical du 9 octobre 2025.

Le représentant de la CABBALR me dit qu'il a une déclaration à faire au comité syndical Je lui laisse donc la parole. Monsieur THELLIER, c'est à vous.

Monsieur David THELLIER, 1^{er} vice-président : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Réunis en conférence des maires le 3 février dernier, les représentants de la CABBALR se font les porte-paroles de nos communes.

Aussi, nous faisons le choix d'exprimer un vote contre les comptes financiers uniques 2025 et le budget 2026 du syndicat mixte des transports Artois Mobilités. Le vote contre n'est pas une posture de principe mais un acte de protection de notre syndicat et de ses 650 000 habitants.

D'abord, notre vote contre est motivé par la fragilité des finances du syndicat des transports. Dans son rapport de mars 2025 portant sur la gestion du syndicat, donc de la période 2019 à 2023, la CRC des Hauts-de-France a dressé un bilan pour le moins contrasté des finances d'Artois Mobilités et nous a collectivement mis en alerte sur la stabilité financière à terme de notre syndicat à travers ses propos. Situation financière, appel à la vigilance : l'analyse du réalisé 2025 et de la perspective 2026 ne font, selon nous, que confirmer ces orientations inquiétantes.

Les éclaircissements que vous avez apportés en réponse à mon courrier, dont je vous remercie, permettent de mieux cerner certains points, mais laissent pour nous une évidence : les équilibres reposent sur des recettes exceptionnelles et donc incertaines et non pérennes, tandis que la trajectoire retenue des dépenses peut se révéler sous-estimée.

En 2025, le budget annexe de transport intègre environ 8,26 millions d'euros de recettes considérées comme exceptionnelles, issues principalement de débits et de pénalités. Toutefois, une part très significative de ces recettes reste incertaine, près de 5,14 millions d'euros que l'on peut aujourd'hui considérer comme irrécouvrables et 3,1 millions d'euros n'ont été que partiellement encaissés.

En 2026, la situation demeure comparable, l'équilibre de la section de fonctionnement du budget transport repose encore sur près de 2,6 millions d'euros de recettes dont la réalisation n'est pas garantie. Sans la prise en compte de ces recettes exceptionnelles, les résultats financiers du budget transport seraient sensiblement dégradés dans les indicateurs d'endettement. Cette fragilité budgétaire pourrait être renforcée par l'augmentation de la fréquentation du réseau qui, si elle constitue une évolution positive pour le service rendu aux usagers, entraîne mécaniquement une hausse des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses, le forfait de charges progresse de 6,36%. Par rapport à 2024, dernière année sans gratuité, alors que les évolutions de fréquentation connues par les territoires ayant déjà mis

en place la gratuité se situent entre 23 et 52%, nécessitant des moyens supplémentaires pour assurer le service. Voter pour l'approbation de ces deux documents financiers en état reviendrait donc à ignorer les risques de dérive qui pèsent sur les finances d'Artois Mobilités et par extension sur les finances de nos intercommunalités.

Notre vote contre est également motivé par le choix de négliger l'amélioration de la qualité de service. Pour ce qui est des politiques publiques, notre point de vue est constant et nous avait déjà conduit à refuser le vote du budget en 2025, là où nous ne cessons de demander une amélioration de l'offre, vous nous répondez par la gratuité.

Encore une fois, pour les nombreuses zones blanches de notre agglomération, quel sens à une gratuité d'un service qui n'existe pas ? Privilégier l'amélioration de l'offre avant d'envisager la gratuité est aussi la position que fait valoir la Cour des comptes dans son récent rapport.

Trop souvent le visage de Tadao pour nos concitoyens sont des bus vides et, pour nos élus, des bus qui détériorent les chaussées. Les orientations que nous vous avons déjà soumises n'ont pas été étudiées en dehors d'un effort sur le transport à la demande.

Ces propositions sont pourtant simples et responsables. Certaines coûtent, d'autres sont génératrices d'économies et peuvent de ce fait apporter une offre plus adaptée sans nuire aux autres territoires plus urbains : mise en place de lignes express pour relier les polarités de notre territoire, simplification de certaines lignes Duo et des Bulles afin de réduire des temps de parcours aujourd'hui non compétitifs avec la voiture, amélioration de la desserte de la ruralité par la création d'une ligne interconnectée sur la chaussée Brunehaut et en améliorant la lisibilité de l'offre de transport à la demande, amélioration de la desserte de sites économiques et touristiques.

Force est de constater que trop peu de nos demandes ont été écoutées et que la stratégie du syndicat a privilégié la gratuité du service plutôt que son efficacité réelle pour l'utilisateur. D'ailleurs, la CRC dans son rapport considère que le passage à la gratuité constitue un changement de modèle économique qui doit s'accompagner d'une adaptation de la stratégie du syndicat.

Par conséquent, nous refusons de cautionner une trajectoire financière qui mène aujourd'hui le syndicat vers une impasse. Nous refusons de cautionner une offre de service qui ne correspond pas aux besoins de nos habitants, notamment dans les communes rurales. Rappelons que, au bout du compte, ce sont les citoyens et les entreprises de notre territoire qui paieront le prix fort d'un budget hasardeux.

Et donc pour toutes ces raisons, nous voterons contre, pour protéger nos habitants. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Président : Très bien. Cette déclaration, vous auriez pu la faire tout simplement au moment de l'approbation des comptes et puis de la présentation du budget primitif, puisque s'exprimer avant la présentation paraît effectivement bien particulier.

Mes chers collègues, je vais donc démarrer cette séance par l'approbation des comptes financiers uniques 2025. On y va ? Allez, c'est parti.

1) Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budgets M57 et M43

Madame Stéphanie HUBINET, responsable du pôle ressources : Les comptes financiers uniques 2025, c'est un changement à compter de cette année. Jusqu'à présent, vous votiez le compte de gestion du comptable public et le compte administratif de l'ordonnateur. Artois Mobilités respecte, dès à présent, les prérequis pour la bascule au CFU qui vient donc se substituer aux deux documents du comptable public et de l'ordonnateur. C'est désormais un seul et même document. Ce document sera obligatoire pour l'ensemble des collectivités à partir du 1^{er} janvier 2027 et vise plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la visibilité des informations financières, simplifier les processus

administratifs. Cette année, on a essayé un petit peu les plâtres dans la mesure où on a été testeur du dispositif pour aboutir à une confection 100% dématérialisée de l'ensemble de la chaîne du compte administratif et du compte de gestion.

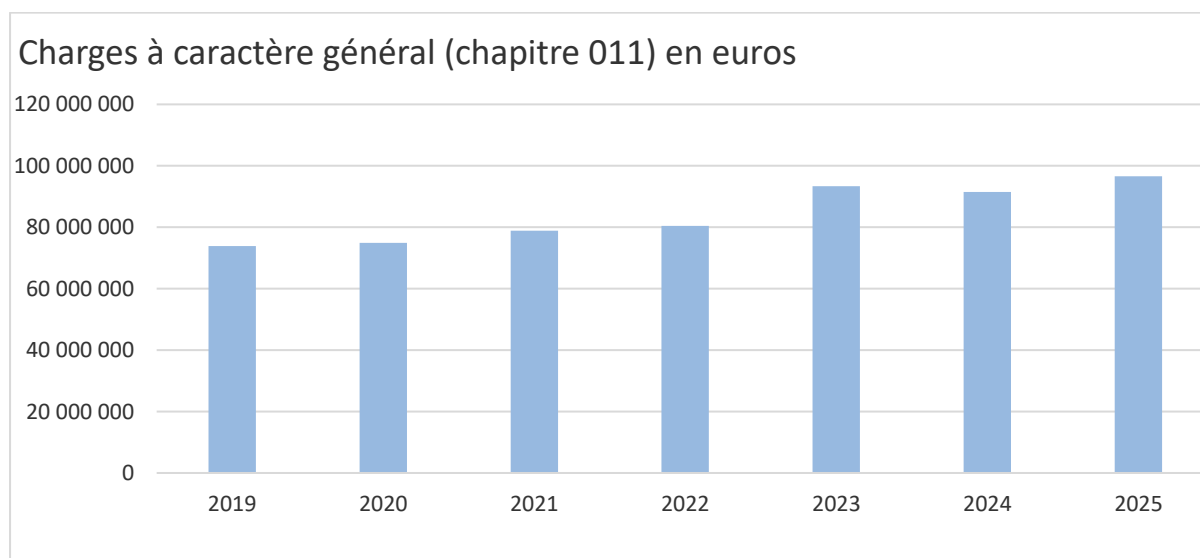
Pour rappel, nous avons deux budgets, un budget principal, non assujéti à la TVA et un budget annexe transport assujéti à la TVA. Concernant le budget principal, nous terminons avec un solde d'exécution de 405 697€ avec un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement, ce qui est logique au regard de la dette supportée par le budget principal.

Sur le budget annexe, on peut faire le même constat : un résultat de clôture en exploitation de 8 575 412 € donc qui va venir abonder la section d'investissement sur le budget 2026 et un déficit d'investissement qui diminue d'année en année. Nous avons des restes à réaliser aussi bien en recettes qu'en dépenses mais qui s'équilibrent. Le solde d'exécution est de 6 966 126 €. En consolidé, en section de fonctionnement, on constate un excédent de 9 925 379 € et en section d'investissement un déficit de 2 553 555 €, soit un excédent de clôture de 7 371 824 €.

De manière générale, la répartition des dépenses de gestion 2025 en consolidé donc sur les deux budgets comptabilisés est la suivante : dépenses à caractère général, pour 96 000 000 €. Viennent ensuite la masse salariale pour 2 500 000 € ainsi que les charges de gestion courante pour 808 335 €.

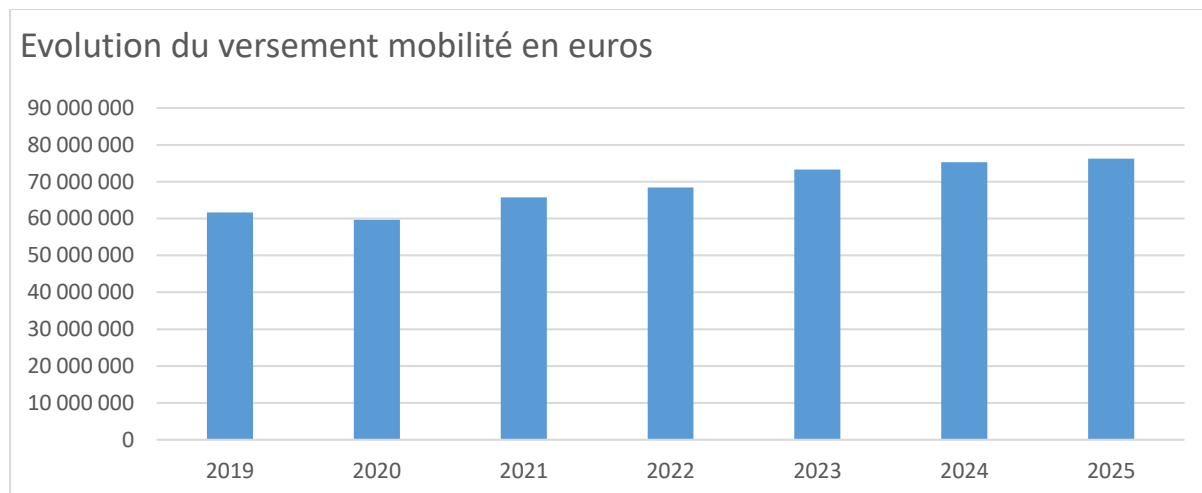
Les principales dépenses de fonctionnement sont majoritairement des dépenses du chapitre 011 donc des dépenses à caractère général dont le forfait de charge de DSP pour 90 980 000 €, soit 94% des charges de fonctionnement.

On a également un financement du covoiturage qui rencontre un vif succès sur le territoire, qui nous a coûté un peu plus de 1 000 000 € sur l'année 2025 et également le coût de l'entretien et de la maintenance du mobilier urbain sur le site propre et les carrefours à feux qui représentent environ 1 000 000 €. Ensuite, il y a les charges du personnel et les charges de gestion courante.



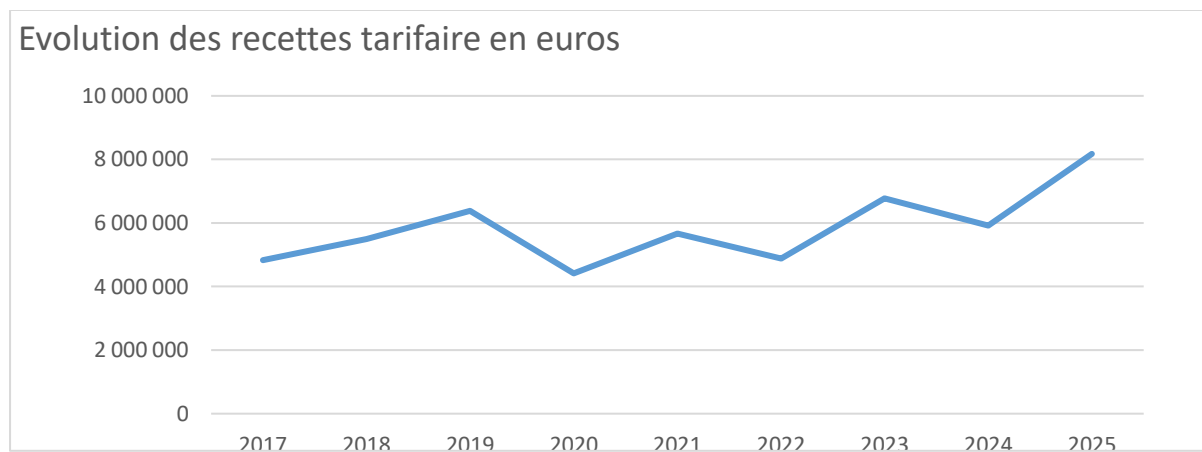
Vous pouvez voir un slide sur les évolutions des charges à caractère général depuis 2019. On voit qu'elles progressent. Ces dépenses sont, en partie, liées à l'inflation. On essaye de les maîtriser, mais sur l'indexation du forfait de charges notamment, c'est compliqué. Ensuite, vous est présentée l'évolution des dépenses du personnel. Celles-ci restent stables. Depuis 2019 on a eu quelques départs suite à la livraison du projet BHNS et la masse salariale est conforme par rapport au nombre d'agents employés par le syndicat. En termes de produits, on a perçu 76 264 000€ de versement mobilité, ce qui est conforme aux prévisions budgétaires du BP 2025 où on avait prévu une recette de 76 100 000€ ; l'estimation était fiable. Viennent ensuite les participations des agglomérations pour 18 000 000 €, la

participation au transport des collégiens et les recettes commerciales de Tadao qui ont été très bonnes pour l'année 2025. On a également eu des recettes exceptionnelles liées notamment au retard de livraison des bus Mercedes et Iveco. Les pénalités ont été titrées sur l'année 2025.



Vous pouvez voir un slide sur l'évolution du versement mobilités. Comme on peut le constater jusqu'à 2023, il a été vraiment dynamique. Il commence à l'être un petit peu moins à partir de 2024. Ceci est dû au fait que les salaires suivent en partie l'inflation. Il y a eu une augmentation notamment dans le secteur privé sur les années 2022 et 2023, ce qui a eu un impact positif sur le versement mobilité. En 2025, cela s'est stabilisé.

La répartition du versement mobilité est ici présentée par agglomération. La CAHC représente quasiment 17 000 000 €, soit une recette par habitant de 133.66 euros. La CALL représente 30 000 000 € soit une recette par habitant de 124 euros. Enfin, CABBALR représente 28 650 000 €, soit une recette par habitant de 102€.



Sur le slide suivant, on peut constater que le délégataire a respecté ses engagements contractuels vis-à-vis des recettes tarifaires de l'année 2025 et qu'il y a une nette évolution entre 2024 et 2025.

Globalement, vous pouvez constater que l'on évite l'effet ciseaux : les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement sont conformes et suivent une évolution constante qui suivent elles-mêmes, en partie, l'inflation.

Petit rappel concernant nos obligations contractuelles vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement par rapport au volume des emprunts octroyés : Artois Mobilités s'est engagé sur la durée du contrat à respecter plusieurs ratios dont une épargne de gestion supérieure à 5% et une capacité

de désendettement qui était fixée à 22 ans jusqu'à l'exercice 2022, puis a basculé à 16 ans en 2023. Pour l'année 2025, le ratio épargne de gestion sur les recettes de fonctionnement est de 14% donc nettement supérieure aux 5% demandé par la BEI. Notre capacité de désendettement constatée au 31 décembre est de 14 ans, donc conforme aux attentes de la BEI. Nous noterons que la BEI, contrairement à la CRC, a une analyse pluriannuelle qui reprend notamment les excédents des années antérieures.

Présentation des principaux équilibres financiers de manière consolidée

Dépenses de fonctionnement

<i>Objet</i>	<i>CFU 2025</i>
Charges générales	96 587 239,00
Charges de personnel et frais assimilés	2 523 238,00
Atténuations de produits	1 345,00
Autres charges de gestion courante	805 335,00
Charges financières	4 057 258,00
Charges exceptionnelles	68 488,00
Provisions	5 178 665,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (A)	109 221 568,00

Recettes de fonctionnement

<i>Objet</i>	<i>CFU 2025</i>
Atténuations de charges	23 359,00
Produits des services et du patrimoine	8 174 193,00
Impôts et taxes	76 264 357,00
Dotations et participations	26 312 733,00
Autres produits de gestion courante	380 443,00
Produits exceptionnels	9 630 248,00
Reprise provisions	2 000 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (B)	122 785 333,00
CAF BRUTE (1) = (B)-(A)	13 563 765,00
Tx d'épargne brute = CAF brute/ B	11,05%

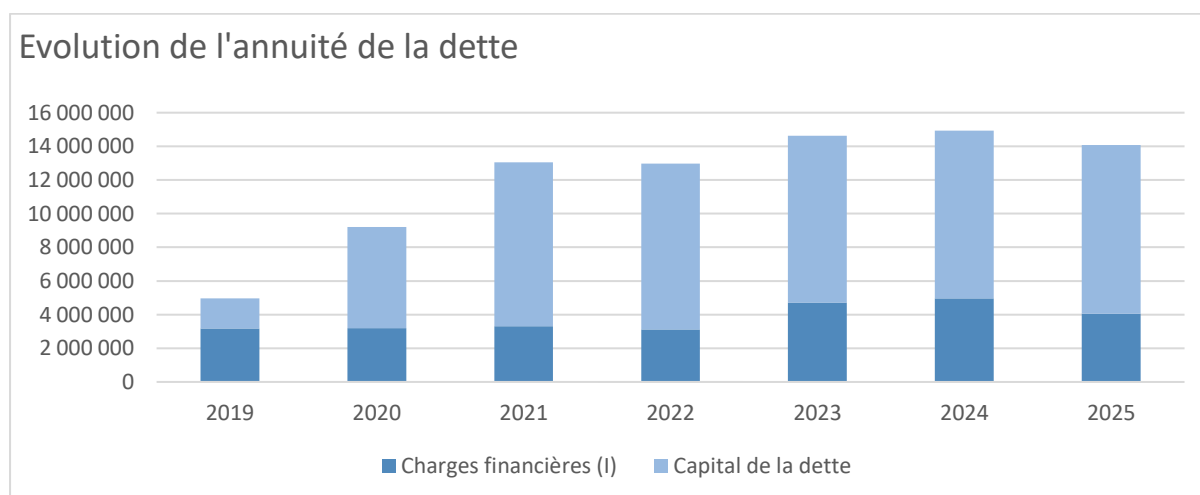
Epargne, investissements et endettement

CAF BRUTE (1) = (B)-(A)	765,00	13	563
Remboursement en capital de la dette (2)	326,00	10	010
CAF NETTE (3) = (1)-(2)	439,00	3	553

Encours de dette au 31 décembre de l'année (8)	585,00	186	440
RATIO DE CAPACITE DE DESENETTEMENT AVEC REPRISE DES EXCEDENTS (8)/(1)	14		

Le slide que vous voyez à présent reprend tout le détail des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement ce qui permet de calculer l'épargne brute et nette. En conclusion, la capacité d'autofinancement est positive pour cette année puisque nous finissons avec un autofinancement de 3 553 000 €.

En matière d'évolution des dépenses d'équipement, entre 2024 et 2025, on a une évolution des dépenses d'investissement avec un total de dépenses qui dépasse les 20 000 000 €.



Pour terminer, nous avons eu recours à l'emprunt sur l'année 2025 à hauteur de 12 000 000 €. Ce slide montre l'évolution de l'annuité de la dette qui reste néanmoins correcte. Notre dette s'élève à 186 000 000 € mais nous n'avons pas d'autre choix que de recourir à l'emprunt pour 12 000 000 € afin de répondre à nos engagements concernant le renouvellement du matériel roulant.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, est-ce que cette présentation amène des remarques particulières avant de passer au vote ? Je n'en vois pas. Je vais donc laisser le soin à Christophe (PILCH) de faire procéder au vote. Je ne peux pas y assister. D'accord ? Je vais donc partir. D'accord Christophe ?

M. Christophe PILCH, 2^{ème} vice-président : Je vais essayer.

Monsieur le Président : Très bien, je vous laisse.

M. Christophe PILCH : Concernant ce CFU qui vient de vous être présenté, on va donc le mettre au

vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Oui. 7 votes contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Qui est pour ? 11 votes pour.

Merci chers collègues. Donc je pense qu'on peut faire revenir notre président. Président, juste pour vous annoncer que ce CFU est adopté : 11 voix pour, 7 voix contre.

Adopté à la majorité

(11 voix pour, 7 voix contre J-M MACKÉ, D. LEFEBVRE, J-P SANSEN, D. THELLIER, L. IDZIAK, S. DUBY, B. LELEU), le président s'étant retiré de la salle des délibérations

2026/01/CS

&

Adopté à la majorité

(11 voix pour, 7 voix contre J-M MACKÉ, D. LEFEBVRE, J-P SANSEN, D. THELLIER, L. IDZIAK, S. DUBY, B. LELEU), le président s'étant retiré de la salle des délibérations

2026/02/CS

Monsieur le Président : Je vous remercie Monsieur le Vice-président pour le travail puisqu'effectivement ces délibérations sont adoptées. Je vous en remercie mes chers collègues, pour la confiance que vous nous accordez ; je voudrais féliciter les services d'Artois Mobilités qui font un travail tout à fait remarquable et avec responsabilité.

Mes chers collègues, on passe au point suivant de l'ordre du jour, c'est toujours la même personne.

2. Affectation des résultats – Exercice 2025- M57 et M43

Madame Stéphanie HUBINET : Le point porte sur l'affectation des résultats. Les résultats présentés font suite au vote des CFU. Il y a un déficit d'investissement constaté sur le budget principal de 1 409 228.09 € pour un excédent de fonctionnement de 1 349 967.38 €. Les restes à réaliser en dépenses sont nuls et les restes à réaliser en recettes sont de 464 958.70 €, somme encore attendue dans le cadre d'une DMOA. Les résultats seront repris au budget 2026. Le solde d'exécution positif est de 405 697.99 euros.

Pour le budget annexe, il y a un déficit d'investissement de 2 016 650.22 € et un excédent de fonctionnement qui sera capitalisé à la section de fonctionnement du budget 2026 pour 8 575 412.25 euros. Les restes à réaliser en dépenses sont de 10 508 806€ et les restes à réaliser en recettes sont de 10 916 171 €. Les résultats seront également repris au budget prévisionnel 2026.

Monsieur le Président : Très bien. Alors on procède au vote. Qui est pour ? 12 voix. Qui est contre ? 7 votes contre. On poursuit.

Adopté à la majorité

(12 voix pour, 7 voix contre J-M MACKÉ, D. LEFEBVRE, J-P SANSEN, D. THELLIER, L. IDZIAK, S. DUBY, B. LELEU)

2026/03/CS

Adopté à la majorité
(12 voix pour, 7 voix contre J-M MACKÉ, D. LEFEBVRE, J-P SANSEN, D. THELLIER, L. IDZIAK, S. DUBY, B. LELEU)

2026/04/CS

3. Budgets primitifs 2026 – Approbation du budget principal M57 et du budget annexe transports M43

Monsieur le Président donne la parole à Madame HUBINET.

Madame Stéphanie HUBINET : Le budget primitif 2026. Pour rappel, nous avons deux budgets : un budget en M57 pour le budget principal et un budget transport en M43 pour le budget assujéti à la TVA. Tous les montants présentés sont bien évidemment hors taxe. Pour le budget principal, il y a une section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 19 098 447,38 € et une section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 3 356 378,09 €, sachant que la section d'investissement du budget principal est composée essentiellement de la dette. Le total du budget principal M57 est de 22 454 825,47 €.

Pour le budget annexe, la section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 120 074 785,43€ et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 44 049 396,74 €, soit un budget total de 164 124 182,17 €. La section de fonctionnement, en consolidé, s'équilibre à hauteur de 139 173 233€ et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 47 405 775 €, soit un total toutes sections confondues, de 200 461 791 €.

Pour rappel également, il y a une refacturation entre les deux budgets concernant les charges de personnel et le transfert de la subvention d'équilibre qui part du budget principal vers le budget annexe.

Au niveau du budget principal, les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des salaires et donc de la masse salariale et de la subvention d'équilibre qui devrait s'élever à 12 743 000€. En parallèle, on retrouve cette dépense en recette de fonctionnement sur le budget annexe.

Concernant les recettes de fonctionnement du budget principal, il y a la subvention versée par les agglomérations qui est de 28 000 000 € cette année, avec une part fixe et une part complément de prix qui viendra directement abonder le budget annexe. La part fixe est fixée à 15 297 000€. Et ensuite il y a 2 400 000€ de refacturation des salaires sur le principe des flux réciproques présenté précédemment.

En matière de dépenses d'investissement, sur le budget principal, il n'y a que le remboursement du capital de la dette.

Sur le budget annexe, les dépenses d'exploitation les plus importantes sont les charges à caractère général pour 98 900 000 €. Viennent ensuite les charges financières pour 3 310 000€, puis les charges du personnel qui viendront abonder les recettes de fonctionnement du budget principal pour 2 441 000€ et ensuite, viennent les amortissements pour 8 500 000€.

Concernant les recettes d'exploitation, on a un versement mobilité attendu de 77 800 000€, on a également des recettes commerciales à percevoir de la part du délégataire pour 750 000€. Tout d'abord, viennent les 32 118 000 € de participation issues de la subvention d'équilibre provenant du budget principal, puis de la subvention dite complément de prix versée sur le budget annexe, et enfin la participation de la région pour le transport scolaire. En matière de dépenses d'investissement, le PPI prévoit des dépenses à hauteur de 14 457 000 € sur les immobilisations.

On a ensuite le capital de la dette de l'exercice pour 8 800 000€. En termes de recettes d'investissement, nous avons l'excédent de la section de fonctionnement 2025 capitalisé pour 8 575 000 €, les

amortissements qui viennent alimenter la section d'investissement pour 8 500 000 euros. Nous aurons également recours à l'emprunt pour une enveloppe de 8 000 000 €.

Je vous ai présenté la section d'exploitation des deux budgets en consolidé. L'équilibre est fixé à 136 731 900 €. La section d'investissement s'équilibre à 47 400 000 €. Le budget 2026 nécessitera probablement des échanges avec la BEI car Artois Mobilités risque de ne pas répondre aux engagements contractuels prévus. Nous aurons un ratio épargne de gestion sur les recettes réelles de fonctionnement supérieure à 5% comme demandé par la Banque Européenne d'Investissement mais notre capacité de désendettement, qui doit être de 16 ans, sera plus élevée. Si nous empruntons les 8 000 000 € prévus, notre capacité de désendettement sera de 17.5 ans donc une année plus que l'engagement pris auprès de la BEI. Je tiens à préciser également que si nous n'avions pas eu cette perte de 2 100 000€ de la région pour le transport des lycéens, cela aurait changé la donne. Même avec l'emprunt de 8 000 000€, on serait à 14 ans de capacité de désendettement.

Prévisionnel 2026

	Sur l'exercice	Avec excédent
Epargne de gestion	14 684 957	16 034 925
Epargne brute	10 471 430	11 821 398
Epargne nette	-291 930	1 058 038
CRD au 31/12/2026*	175 727 227	175 727 227
CRD au 31/12/2026**	183 727 227	183 727 227
Capacité de désendettement*	17	15
Capacité de désendettement**	17,5	15,5
Epargne de gestion / RRF	11,32%	12,24%

Prévisionnel 2026 en ajoutant les 2,1 M€ de la région

	Sur l'exercice	Avec excédent
Epargne de gestion	16 784 957	18 134 925
Epargne brute	12 571 430,44	13 921 397,82
Epargne nette	1 808 070	3 158 037,82
CRD au 31/12/2026*	175 727 227	175 727 227
CRD au 31/12/2026**	183 727 227	183 727 227
Capacité de désendettement**	14	12,6
Capacité de désendettement*	14,6	13,2
Epargne de gestion / RRF	12,94%	13,98%

Ce slide présente de manière synthétique le prévisionnel de 2026 avec les données réelles et avec les données intégrant en sus les 2 100 000€ de la région. Avec les 2 100 000€, on dégagerait une épargne nette positive et les capacités de désendettement seraient vraiment conformes aux attentes de la BEI. C'est une recette qui dans notre prospective était prévue et malheureusement s'est éteinte.

DETTE GLOBALE

(Chapitre 16

conditions au

01/01/2026)

Evolution du capital

restant dû

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<i>CRD au 01/01</i>	184 458 709,00 €	186 440 585,00 €	175 677 227,00 €	164 827 709,00 €	153 921 092,00 €	142 956 419,00 €
<i>Nouvel emprunt</i>	12 000 000,00 €					
<i>CRD au 31/12 avec nouvel emprunt</i>	186 440 585,00 €	175 677 227,00 €	164 827 709,00 €	153 921 092,00 €	142 956 419,00 €	131 932 720,00 €
<i>Capital remboursé sur l'exercice (B)</i>	10 010 326,00 €	10 763 360,00 €	10 849 518,00 €	10 906 617,00 €	10 964 673,00 €	11 023 699,00 €

**Evolution du capital restant dû avec
nouvel emprunt de 8 000 000
euros sur 15 ans**

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<i>CRD au 01/01</i>	184 458 709,00 €	186 440 585,00 €	183 677 225,00 €	172 293 707,00 €	153 921 092,00 €	142 956 419,00 €
<i>Nouvel emprunt</i>	12 000 000,00 €	8 000 000,00 €				
<i>CRD au 31/12 avec nouvel emprunt</i>	186 440 585,00 €	183 677 225,00 €	172 293 707,00 €	153 921 092,00 €	142 956 419,00 €	131 932 720,00 €

	10	10	11	11	11	11
<i>Capital remboursé sur l'exercice (B)</i>	010	763	383	440	498	557
	326,00 €	360,00 €	518,00 €	617,00 €	673,00 €	699,00 €

Ensuite, un slide sur la dette globale qui intègre les 12 000 000 € d'emprunts de l'exercice 2025. On peut constater le capital restant dû qui est stable.

La CRC nous a recommandé de davantage communiquer sur le plan pluriannuel d'investissement. Ainsi, il vous est présenté le PPI construit, sur la durée du contrat de DSP. Le PPI est divisé en deux parties, une partie relative aux engagements avec le délégataire et une partie hors contrat de DSP. Le PPI DSP correspond aux engagements contractuels donc aux dépenses obligatoires et figées sauf négociation avec le délégataire, mais il s'agit bien des obligations d'Artois Mobilités envers le délégataire. Le PPI hors DSP prévoit les investissements qu'Artois Mobilités souhaiterait mettre en œuvre en complément. Le travail sur les recettes est beaucoup plus compliqué parce que rien n'est subventionné. Le matériel roulant dont les bus électriques ne sont pas subventionnés. Ainsi, on ne peut identifier que très peu de recettes donc il est compliqué de présenter un PPI recettes.

Plan pluriannuel
d'investissements
2026/2030

	2026	2027	2028	2029	2030
PPI DSP	10 410 230,00 €	8 420 761,00 €	7 835 600,00 €	5 145 000,00 €	5 485 000,00 €
PPI HORS DSP	6 097 500,00 €	6 818 500,00 €	9 165 000,00 €	7 745 000,00 €	8 345 000,00 €
TOTAL DEPENSES PPI	16 507 730,00 €	15 239 261,00 €	17 000 600,00 €	12 890 000,00 €	13 830 000,00 €

PPI DSP	800 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
PPI HORS DSP	627 835,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES PPI	1 427 835,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

TOTAL GENERAL	15 079 895,00 €	14 939 261,00 €	16 600 600,00 €	12 640 000,00 €	13 580 000,00 €
----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Le slide à l'écran reprend pour l'année 2026, une synthèse globale des dépenses et des recettes prévues au PPI. Comment financer l'ensemble de ces dépenses ? Quelles sont les recettes attendues pour cette année, y compris le recours à l'emprunt ? Ce document intègre également les recettes liées à la dotation

aux amortissements. En résumé, on sait que l'année va être tendue, on en est conscient. Nous suivons avec grande attention la section de fonctionnement comme beaucoup de collectivités

Monsieur le Président : Merci Stéphanie. Mes chers collègues, après tant de chiffres et une présentation néanmoins synthétique de Stéphanie, est-ce que vous avez des remarques ?

Monsieur Jean-Pierre SANSEN : J'ai une remarque par rapport aux dépenses d'exploitation, pour la signalisation lumineuse :900 000€, c'est énorme.

Monsieur Fabrice SIROP : Oui c'est considérable. On a 215 ou 220 carrefours à feux. Chaque fois qu'il faut faire des modifications et on en fait c'est bien légitime. Il faut, effectivement les maintenir, les payer. Quelquefois on a des carrefours qui sont accidentés et quelquefois la voiture qui a causé le sinistre ne peut pas repartir donc on trouve le tiers et d'autres fois ce sont des camions qui repartent, on ne sait même pas qui a causé le sinistre. Donc effectivement ça commence à coûter relativement cher. Je rappelle aussi qu'on a eu deux années extrêmement fortes avec une inflation extrêmement forte où tous les prix ont pris 15% entre 2023 et 2024. Donc c'est le constat que nous faisons. Nos recettes, hélas, ne progressent pas dans les mêmes proportions puisque le versement mobilité, je vous le rappelle, est au taux maximum. La loi PACTE permet l'exonération de toute une partie des contributeurs potentiels.

Enfin, on constate effectivement que d'un côté nos recettes elles ont du mal à progresser et que de l'autre, nos dépenses sont indexées. Alors il y aura une réflexion à avoir sur ce qu'on continue à faire, ce qu'on ne fait pas. Est-ce qu'on maintient plus tel ou tel sujet ? Cela serait quand même assez regrettable quand on a un nombre de carrefours à feux qui assurent la fluidité du réseau de pas les maintenir. Mais c'est exact, c'est un prix qui est assez considérable.

Monsieur le Président : Très bien. D'autres observations ?

Monsieur Thibaut GHEYSENS : Il est dit qu'il manque 2 100 000€ de la Région qui ne finance plus le transport des lycéens. Est-ce qu'on a une compréhension des raisons pour lesquelles la Région ne financerait plus et j'allais dire que dans ces conditions, pour les lycéens, comment font-ils ? On peut avoir une compréhension de ce sujet aussi ? Merci.

Monsieur Fabrice SIROP : Comme Monsieur GHEYSENS est un élu relativement récent, on va lui faire un petit rappel. Effectivement, nous avons depuis historiquement depuis plus de 10 ans, 2 100 000€ chaque année de la région au titre de la compensation de la gratuité qu'offre ce territoire à ses lycéens. On a eu le débat plusieurs fois, ce n'est pas le cas partout. Chaque année, on a inscrit cette recette en soulignant le caractère aléatoire puisque la région peut revenir d'un moment ou à un autre sur le sujet. La Région est revenue en 2025 sur le fait de compenser la gratuité qui est accordée aux lycéens. Donc c'était une recette de 2 100 000€ en année pleine, là encore qui n'était pas indexée d'ailleurs comme le transfert de l'argent qui nous vient aujourd'hui au titre du transfert de compétence qui a eu lieu d'abord entre le département et le SMTAG, puis du département vers la région.

Les 800 000€ restant sont des opérations de transfert donc qui sont garanties mais qui ne sont pas du tout indexés. Donc ces 2 100 000€ n'étaient pas indexés mais on les avait chaque année. Et puis fin 2024, la région a décidé de les supprimer. Donc sur l'exercice 2024/2025, on a touché environ 800 000€ qui correspondaient à environ 40% de l'année scolaire. Et puis cette année c'est fini. Donc c'est 2 100 000€ qui disparaissent et qui nous manquent considérablement dans notre équilibre de fonctionnement. La région cherchait de l'argent. Chacun fait comme il peut. Ils n'ont pas été compensés.

Monsieur le Président : Très bien, merci. D'autres remarques, mes chers collègues ? Il n'y en a pas, je passe donc au vote qui s'abstient sur ce budget 2026 ? Qui vote contre ? (7 votes contre) Qui vote pour ? (12 votes pour)

Ce budget 2026 est adopté et je vous en remercie.

Adopté à la majorité

(12 voix pour, 7 voix contre J-M MACKÉ, D. LEFEBVRE, J-P SANSEN, D. THELLIER, L. IDZIAK, S. DUBY, B. LELEU)

2026/05/CS

&

Adopté à la majorité

(12 voix pour, 7 voix contre J-M MACKÉ, D. LEFEBVRE, J-P SANSEN, D. THELLIER, L. IDZIAK, S. DUBY, B. LELEU)

2026/06/CS

4. Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) et des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP)

Le président donne la parole à Madame HUBINET.

Madame Stéphanie HUBINET : Les autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2026. vont nous permettre d'étaler les engagements juridiques et comptables et les crédits de paiement dédiés sur plusieurs exercices. Pour exemple, on a commandé du matériel roulant en 2025 et celui-ci sera livré et payé fin 2026. Le document présente donc une synthèse des investissements prévus dans ce cadre.

Monsieur le Président : Pas d'observation, même vote que tout à l'heure. Alors qui est contre ? (7 voix contre) Qui est pour ? (12 voix pour) C'est adopté.

Adopté à la majorité

(12 voix pour, 7 voix contre J-M MACKÉ, D. LEFEBVRE, J-P SANSEN, D. THELLIER, L. IDZIAK, S. DUBY, B. LELEU)

2026/07/CS

5. Contribution financière des membres d'Artois Mobilités pour l'exercice 2026 avec ventilation de la part fixe et de la part « complément de prix »

Monsieur le Président : La contribution financière des membres d'Artois Mobilités, Stéphanie.

Madame Stéphanie HUBINET : La contribution financière pour les membres d'Artois Mobilités. Cette année, il y a le passage à la gratuité donc la contribution financière des membres d'Artois Mobilités est fixée à 28 000 000 € répartie en deux parts. Une part fixe qui vient alimenter le budget principal et peut être transférée au budget annexe, . Cette part n'est pas soumise à la TVA. Une seconde part, part dite complément de prix, vient directement alimenter le budget annexe. Cette part, est quant à elle, soumise à la TVA. La répartition, pour l'année 2026, est la suivante. La part fixe s'élève à 15 297 000,00 € et sur la part complément de prix à 12 702 000€.

Monsieur le Président : Très bien. Alors qui est contre ? Qui s'abstient ? (7 abstentions) Qui vote pour ? (12 voix pour) Très bien, c'est donc validé.

Adopté à la majorité (12 voix pour, 7 abstentions J-M MACKÉ, D. LEFEBVRE, J-P SANSEN, D. THELLIER, L. IDZIAK, S. DUBY, B. LELEU)

2026/08/CS

On passe à la mise à jour des associations.

6. Mise à jour de la liste des associations exonérées de versement mobilité jusqu'au 31 décembre 2027

Monsieur Fabrice SIROP : On a des associations qui sont aujourd'hui exonérées de versement mobilité qui ont déménagé. Le foyer d'hébergement qui était situé grande résidence de Lens, habite maintenant rue Gautier à Lens, le service associatif « *la mascotte* » qui était rue de Londres à Lens est maintenant rue Nelson Mandela à Grenay et le site de l'ESAT qui se situait rue de Londres à Lens est maintenant rue *du Pourquoi Pas* à Lens. Ce sont des établissements de l'APEI. On vous propose aussi donc d'ajouter un nouvel établissement, toujours de l'APEI, qui reprend une partie des salariés d'un établissement précédemment exonéré par Artois Mobilités.

L'établissement se nomme EA pro ADAF et se situe au 181B de la rue de la Libération à Montigny-en-Gohelle. Ce sont des changements formels et naturellement tout le dispositif juridique d'exonération a été appliqué et reste applicable à ces organismes. Ce sont des modifications relativement formelles .

Monsieur le Président : Très bien donc sur cette mise à jour des associations exonérées, pas de problème ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc à l'unanimité, je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité (19 voix)
2026/09/CS

7. Mise à jour des durées d'amortissement comptable des immobilisations pour le budget annexe transport M43

Monsieur le Président : La mise à jour des durées d'amortissement.
Le président donne la parole à M. SIROP.

Monsieur Fabrice SIROP : On en a déjà parlé au comité syndical, nous avons mis en place un système avec des cellules compteuses pour le mesurer la fréquentation des véhicules qui sont les nôtres puisqu'on n'a plus à compter de 2026 de système de billettique. Ce système a été mis en place progressivement en 2025, donc l'aboutissement s'est opéré en fin d'année 2025. Tous les véhicules seront désormais équipés nonobstant les véhicules qui vont arriver, puisqu'on a vu tout à l'heure qu'il y avait de nombreux retards là-dessus. Naturellement, les cellules compteuses, on ne les avait jamais intégrées dans une analyse d'amortissement dans la mesure où elles n'existaient pas. On vous propose donc de retenir une durée d'amortissement de 15 ans pour les cellules compteuses, amortissement qui sera pratiqué dès le paiement et donc les années suivantes du paiement.

Monsieur le Président : Très bien. Merci Monsieur SIROP. Pareil, même vote ? Oui. C'est approuvé.

Adopté à l'unanimité (19 voix)
2026/10/CS

8. Renouvellement de l'adhésion d'Artois Mobilités à l'amicale de la CAHC

Le renouvellement de l'adhésion à l'amicale de la CAHC.

Le Président donne la parole à Monsieur SIROP.

Monsieur Fabrice SIROP : C'est un marronnier, si je puis dire. On est adhérent pour le personnel d'Artois Mobilités à l'amicale de la CAHC. On vous propose de reconduire cette adhésion comme c'est le cas chaque année.

Monsieur le Président : Je suppose que personne ne s'opposera à cela ? On est d'accord, je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité (19 voix)
2026/11/CS

9. Communication sur le suivi des observations de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France sur la gestion d'Artois Mobilités sur les exercices 2019 et suivants

Monsieur le Président : La communication pour le suivi des observations de la chambre.

Monsieur Fabrice SIROP : Monsieur THELLIER dans son introduction a fait allusion à ce rapport. Ce que nous avons écrit en réponse à ce rapport, ça serait intéressant de temps en temps qu'on y fasse référence pour le rapport de la CRC. J'ajouterai - mais je ne veux pas faire de polémique - que le rapport définitif a quand même beaucoup changé par rapport au rapport intermédiaire qui comportait un nombre assez phénoménal d'erreurs de forme, de fond, de droit, de comptabilité. Mais ce n'est pas le sujet. Dans le rapport définitif, y avait trois rappels au droit et deux recommandations. La loi nous oblige à dire ce qu'on en a fait. Le rappel au droit numéro un, c'est parfaire l'état financier pour assurer l'image fidèle de la situation financière et du résultat de l'exercice. On souligne simplement qu'on a fait un effort assez conséquent sur la transparence. On essaie de faire un rapport d'orientations qui soit le plus complet possible, le plus exhaustif possible.

On a essayé là également de faire un PPI avec les difficultés que vous a narrées Stéphanie (HUBINET) en ce qui concerne les recettes d'investissement, puisque c'est malheureusement beaucoup moins simple qu'ailleurs. On ne peut pas dire qu'on va aller chercher de l'argent au Département ou à la Région puisque la tendance pour les organismes comme les nôtres c'est plutôt de se faire réduire les financements. La Chambre a mentionné un certain nombre d'annexes que nous n'aurions pas visées. Désormais on remplit formellement l'obligation.

Le rappel au droit numéro 2, c'est la tenue de la comptabilité pour donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du syndicat. On a fait un travail assez colossal avec les services de la trésorerie sur la mise à jour de l'état de l'actif et désormais chaque année, on a un point pour vérifier que tout ce qui est rentré et que tout ce qui est sorti est cohérent. On a bien avancé là-dessus. Il reste quelques petites fiches donc on ne sait pas trop ni chez le comptable ni chez nous d'où elles viennent. Il nous restera à les régler.

Monsieur Christophe PILCH, 2^{ème} vice-président : Juste une précision, la délibération évoque des réalisations d'opérations pour le compte de tiers. Il y a une opération qui n'est pas soldée par la CAHC qui était lié au projet de BHNS ; c'est en cours de règlement.

Monsieur le Président : Très bien, merci Monsieur le Président.

Monsieur Fabrice SIROP : Procéder à l'apurement et à l'intégration des immobilisations en cours conformément au recueil des normes comptables et aux instructions budgétaires et comptables M43 et M57. C'est de la mise à jour qui concerne les fiches d'inventaire provisoires, donc les comptes 23. Je rappelle que les comptes 23 en investissement sont pour les opérations qui ne peuvent pas être réalisées en une seule fois. Vous achetez un véhicule, vous le payez en compte 21. Vous achetez des meubles, vous payez en compte 21. Vous réalisez la construction d'un bâtiment du service technique qui s'étale sur 2 ou 3 ans, vous les payez en 23 et à la fin vous intégrez toutes ces dépenses de compte 23 en compte 21. Par exemple avec la Chambre on avait un désaccord sur le fait qu'un certain nombre de choses qui avaient été payées en compte 23 et que nous avions rétrocédé aux communes ou aux agglomérations ne devait pas donner lieu à l'immobilisation chez nous. Tout cela a été réglé avec la trésorerie. Chaque année, on le fait pour éviter justement d'être noyé comme on a pu l'être à l'occasion de ce contrôle.

Recommandation numéro une, la Chambre joue un rôle de conseil sur la régularité de la subvention complément de prix.

On a déjà eu l'occasion d'en parler. On en a aussi parlé au comité syndical de décembre, donc je vais essayer d'être assez succinct. La CRC nous avait dit de faire une demande de rescrit. On a fait une demande de rescrit. Les services fiscaux nous ont suggéré un certain nombre d'amodiations dans le corpus juridique auquel on a procédé. La Chambre a été suivie et cela nous a permis cette fois-ci de tenir compte d'un certain nombre de desiderata que préconisait la Chambre.

Recommandation numéro 2, dernier point : engager et présenter au comité syndical un plan pluriannuel d'investissement. On a essayé de faire ça de la manière la plus visible possible, comme l'a dit Stéphanie (HUBINET), en mettant les dépenses qui sont obligatoires, qui sont liées à des engagements qui sont déjà passés et puis en essayant de mettre les projets qui ne sont pas liés à des engagements contractuels, notamment avec notre délégataire. Je prends un exemple très simple, la réflexion sur ce que va devenir l'ancienne voie ferrée entre Bully-les-Mines d'un côté et Bruay-La-Buissière de l'autre. Ce n'est pas un engagement contractuel. Ce seront des choses qu'il faudra définir et continuer à affiner. En ce qui concerne les recettes, en revanche, c'est extrêmement compliqué, pour ne pas dire quasiment impossible. Sur un projet comme celui-là, dont on ne connaît pas encore la nature, puisque on doit travailler ensemble à déterminer le projet, c'est vraiment très difficile de pouvoir dire on va faire un projet à 10 000 000€ et on va mettre 3 000 000€ de recettes. Donc on est sur le PPI avec cette limite-là qui est propre au syndicat mixte mais qui doit aussi commencer à être rencontré dans les communes. On a beaucoup moins de facilité à mobiliser des financements et quand on en mobilise, on a beaucoup de mal à les faire rentrer. Je rappelle que l'État nous doit encore près de 14 000 000 d'euros sur les subventions. Il n'y a plus d'obstacles désormais à ce qu'ils nous les versent.

Donc ce sont les recommandations de la CRC. On a essayé vraiment de tenir compte de celles-ci. On a essayé de tenir compte des rappels aux droits. Le reste ne fait ni l'objet de rappels aux droits et de recommandations sur ce qu'est la situation financière. Je l'ai dit en décembre à Monsieur Tellier, je vous le redis aujourd'hui, nous sommes parfaitement conscient que la situation est difficile. Nous allons nous efforcer comme on l'a toujours fait de chercher un service optimum pour un prix minimum.

Monsieur le Président : Merci Monsieur le Directeur. Mes chers collègues, pas de soucis, c'est une information, ça n'a pas besoin d'être voté.

Adopté à l'unanimité (19 voix)
2026/12/CS

10. Signature d'une constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée AT 516 à Hénin-Beaumont

Monsieur le Président : On passe au dossier suivant de la signature d'une constitution de servitude.

Monsieur Fabrice SIROP : La société ENEDIS souhaite installer une canalisation souterraine électrique et ses accessoires sur une parcelle en espace vert et en bordure de voirie propriété d'Artois Mobilités. On en conserve la propriété et la jouissance et ENEDIS peut procéder à ses installations électriques.

Une convention actant le principe de la servitude a été conclue. L'acte de constitution de servitude doit désormais être autorisé par le comité syndical pour ensuite être signé par Artois Mobilités et ENEDIS et ainsi formaliser la constitution de la servitude.

Monsieur le Président : Pas d'observation, on vote ? Approuvé ? (*personne ne se manifeste*) Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité (19 voix)
2026/13/CS

11. Lancement du marché n° 26SM02 - « Fourniture, installation et mise en service de dispositifs de recharge de bus électriques »

Monsieur le Président : On passe au dossier suivant.

Le président donne la parole à Monsieur SIROP.

Monsieur Fabrice SIROP : L'idée est de lancer dès à présent un marché pour justement permettre de l'achat et l'installation de bornes de chargement électrique pour les bus, sans attendre que le comité se réunisse à nouveau au mois de juin, qu'il désigne une CAO, etc.

L'idée, c'est que, par anticipation, vous donniez votre accord à ce que le marché puisse être attribué en CAO, comme ça s'est déjà produit dans le passé. On a prévu un certain nombre de points de chargement, on a prévu un prix maximum. On vous propose donc de permettre au Président de signer ce marché sans passage devant le conseil.

Monsieur le Président : M. DUBREUCQ, une observation ?

Monsieur Alain DUBREUCQ, 3^{ème} vice-président : C'est une délibération de précaution pour permettre d'attribuer le marché à un prestataire qui saura faire.

Monsieur le Président : Pas de souci ? (*personne ne se manifeste*)

Adopté à l'unanimité (18 voix départ de M. D. LEFEBVRE)
2026/14/CS

12. Mise à jour du règlement de la commande publique

Monsieur le Président : La mise à jour du règlement de la commande publique.

Le président donne la parole à M. SIROP

Monsieur Fabrice SIROP : Il y a deux choses dans cette mise à jour. La première, c'est la mise à jour des seuils de procédure qui sont définis par le code de la commande publique. Donc naturellement notre guide doit tenir compte de ces seuils nationaux. Et puis la deuxième chose, c'est que l'on a donné quelques précisions sur la prise en compte des achats responsables, notamment sur le plan environnemental puisque c'est une obligation nouvelle. Ce sont des mises à jour qui sont assez marginales par rapport au travail qui a été fait il y a quelques années par Paskal Barbelette, responsable du pôle juridique et commande publique et ses équipes.

Monsieur le Président : Pas de souci ? (*personne ne se manifeste*) je vous remercie.

Adopté à l'unanimité (18 voix)
2026/16/CS

13. Avenant 1 à la convention de partenariat relative à la mise en place d'une tarification combinée « train, bus et droit d'entrée » dénommée « Pass Louvre-Lens »

Monsieur le Président : L'avenant à la convention de partenariat.

Le président donne la parole à M. SIROP.

Monsieur Fabrice SIROP : C'est quelque chose que peu d'entre vous connaissent. Nous avons une tarification combinée avec la région pour un train et l'entrée musée et le bus. Pour le bus, c'est devenu gratuit. Permettre aux usagers d'avoir un tarif réduit sur notre réseau n'a plus lieu d'être. Cette

convention est revue et finalement sont conservés les dispositifs relatifs à la communication et l'échange de visibilité entre les parties, c'est-à-dire le Louvre, nous-mêmes et la région.

Monsieur le Président : Pas de souci ? (*personne ne se manifeste*) Très bien.

Adopté à l'unanimité (18 voix)
2026/17/CS

14. Cession d'un véhicule à Transdev Artésiens

Monsieur le Président : Et ensuite l'approbation de la cession de la véhicules.
Le président donne la parole à M. SIROP.

Monsieur Fabrice SIROP : C'est un véhicule particulier puisque c'est un petit véhicule. Dans le cadre de la répartition de la charge de travail de la ligne 90, c'est à dire la navette de Béthune, celle-ci est assurée désormais par Transdev Artésien qui n'a pas de véhicule de cette taille. Nous en avons un qui ne peut servir qu'à ça. On propose donc de leur céder puisque je ne suis pas très favorable à la mise à disposition aux sous-traitants de matériel qui sont visés dans les délégations de service public. On a trouvé cette solution et on vous la propose.

Monsieur le Président : Cette solution vous convient, mes chers collègues ? (*personne ne se manifeste*)
Oui. Très bien et bien nous cédon.

Adopté à l'unanimité (18 voix)
2026/18/CS

15. Renouvellement de l'appel à projets pour le développement de la pratique cyclable - 2026

Monsieur le Président : Et le renouvellement du projet pour le développement de la pratique cyclable.

Monsieur Fabrice SIROP : Ce n'est pas un projet d'une grande ambition mais comme les années précédentes, Artois Mobilités propose d'accompagner des projets plutôt locaux pour encourager la pratique cyclable, que ce soit auprès des bailleurs sociaux et d'autres associations, notamment d'insertion. Nous vous proposons de fixer une enveloppe maximale de 20 000€ pour accompagner ces pratiques-là, sachant que l'idée est d'accompagner des projets à hauteur maximale de 5 000€ et à la hauteur au maximum 50% de ce qu'il engagerait dans le projet. Ceci veut dire que l'on peut financer 4 projets à hauteur maximale. On atteint rarement les 5000€ parce que ça sous-entend que la structure mette la même somme de son côté. Cela reste une possibilité assez intéressante et qui est souvent mobilisée par les associations.

Monsieur le Président : Très bien. Vous votez également, pas de souci ? (*personne ne se manifeste*).

Adopté à l'unanimité (18 voix)
2026/17/CS

Monsieur le Président : Des questions diverses ? Non.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ce comité syndical. C'était notre dernier avant le renouvellement des exécutifs municipaux et ensuite des exécutifs communautaires. Et donc ensuite effectivement, des organismes associés à ces différents collectivités. Je voudrais vous remercier de votre soutien, des propositions que vous avez pu nous faire et il y en a eu certains qui en ont fait effectivement beaucoup et qui ont largement contribué à l'activité de ce syndicat. Je voudrais simplement espérer que le futur président aura cette même volonté que celle qui a été la nôtre, d'avoir un peu de courage politique dans la vie et du courage politique, nous en avons eu beaucoup. Nous en avons eu quand nous

avons changé le délégataire, un délégataire qui était installé dans le confort depuis de nombreuses années et qui ne faisait guère de propositions.

Nous avons eu ce courage-là. J'ai même eu le courage d'affronter des manifestations sous les fenêtres de mon hôtel de ville. Je me rappelle très bien de cela. C'était sympathique d'ailleurs, parce que y avait de la belle musique et ils dansaient bien. Nous avons surmonté cela et je suis très heureux d'ailleurs que ce changement de délégataire nous ait permis d'avoir des professionnels qui ont fait œuvre utile en nous faisant des propositions qui ont été mises en œuvre ailleurs et cela a largement enrichi nos réflexions. Nous avons aussi eu le courage de révolutionner notre offre de transport et je me rappelle des premières discussions pour le BHNS et des inquiétudes d'ailleurs légitimes des maires des villes traversées par ce BHNS. Et puis l'opération s'est parfaitement déroulée. Non seulement l'offre de transport a été radicalement transformée sur les lignes BHNS, mais aussi sur les lignes principales et secondaires parce qu'elles ont été revues et corrigées. La structuration du réseau a été complètement modifiée et nos villes, nos villes traversées par le BHNS en particulier, ont également beaucoup changé. Cela a changé la physionomie urbaine du réseau urbain de notre territoire. Et puis nous avons eu le courage, je le dis aussi, d'avoir eu ce débat sur la gratuité et je regrette d'ailleurs qu'à ce moment-là, il y ait des postures politiques qui l'aient emporté sur la réflexion et sur ce qui doit être, je pense, l'œuvre de tout homme politique, avoir un projet collectif et une ambition commune. Concernant cette gratuité, que vous le vouliez ou pas, les premiers chiffres montrent que c'est une vraie réussite et que la population, effectivement, nous sait gré et nous saura encore plus gré dans l'avenir d'avoir osé mettre cette gratuité.

Alors bien sûr rien n'est parfait. Bien sûr qu'il y a encore plein de choses à faire, mais ce que nous avons fait, nous l'avons fait en deux mandatures. Il y a encore effectivement, une offre de transport à améliorer dans les zones qui sont rurales ou moins bien desservies. Il n'y a pas de zones blanches qui sont un peu moins bien desservies, mais oui des zones desservies autrement, d'aucuns diraient. Il y a encore des choses à inventer. Bien évidemment, ce sera le travail du futur président, mais je voudrais juste vous dire une chose, mes chers collègues, une population ne retient jamais un ratio d'autofinancement, des centaines de milliers d'euros ici ou là ou une stabilité financière. D'ailleurs, vous savez, si je regardais pour celles et ceux qui ont voté contre, les comptes de leurs communes, bien souvent elles sont dans une même fragilité financière que celle d'Artois Mobilités. Parce que tout simplement aujourd'hui, effectivement, les collectivités territoriales ne sont guère soignées par l'exécutif national. Donc cette fragilité, on la retrouve partout, y compris chez celles et ceux qui ont voté contre. Et là, bizarrement, effectivement, quand ça concerne la personne, là on vote pour, et je le regrette sincèrement parce que je répète, dans un syndicat comme le nôtre qui regroupe 3 collectivités, c'est le destin commun et l'ambition commune qui doivent toujours l'emporter.

Et un territoire n'évolue que si on a ce projet et cette ambition commune. Celles et ceux qui ne l'ont pas, font le jeu de beaucoup d'autres personnes. Moi, j'ai toujours considéré que faire de la politique, c'est s'engager dans le progrès et non dans le conservatisme. C'est la pire des choses, cela fait le jeu de celles et ceux qui demain d'ailleurs souhaitent nous voir ailleurs qu'ici. Donc mes chers collègues, en tout cas pour une grande partie de ces présidences que j'ai exercées, merci de votre soutien. Pour celles et ceux qui ont osé jusqu'au bout, vous avez eu raison et l'histoire vous donnera raison. Merci beaucoup. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de votre aventure. Et je voudrais vous dire aussi surtout une chose, c'est ce que nous avons réussi. Nous l'avons réussi ici au sein de ces comités syndicaux, mais nous l'avons réussi parce que j'ai quand même une grande expérience politique, il y a ici des collaborateurs d'une qualité tout à fait exceptionnelle et je salue d'ailleurs la patience qu'ils ont eu parfois face à certaines observations qui étaient totalement infondées. Voilà, et donc je les félicite car cela a été un vrai plaisir, je le dis, et un vrai enrichissement personnel que de travailler auprès de professionnels aussi brillants qu'ils le sont. Et vous avez cette chance, mes chers collègues, de les avoir ici au sein d'Artois Mobilités. Merci en tout cas et bon vent à vous.

Monsieur Benoit Descamps, responsable du pôle communication : Si je peux me permettre au nom de l'ensemble des collaborateurs d'Artois Mobilités, c'est de remercier l'implication de l'ensemble des élus de cette mandature. Effectivement, c'est très agréable de travailler sur des projets et des initiatives intéressantes et c'était le cas sur cette mandature. Donc merci à toutes et à tous pour votre implication

et on espère vous revoir pour la plupart, ceux qui sont candidats à leur réélection pour la prochaine mandature, merci.

□